

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 338/02

ÉFAI – 020735 – EUR 46/061/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SANTÉ / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

### FÉDÉRATION DE RUSSIE

**Sergueï A. Semeïkine (h), 19 ans**  
**Kliment S. Kokorine (h), 19 ans**  
**Rouslan S. Solodoukhine (h)**  
**Vladimir I. Pissarev (h)**  
**Alexandre Kireïev (h)**

---

Londres, le 19 novembre 2002

Amnesty International est préoccupée par l'état de santé physique et psychologique des cinq jeunes étudiants dont le nom figure ci-dessus. Ils sont actuellement incarcérés dans des colonies pénitentiaires de Belgorod, dans le sud-ouest de la Russie, où leur état de santé se dégrade en raison d'un manque de vêtements, de nourriture et de soins médicaux appropriés.

Sergueï A. Semeïkine, qui souffre de graves problèmes rénaux, a subi une intervention chirurgicale des reins en septembre 2002. D'après certaines sources, il n'a pas été autorisé à recevoir les soins nécessaires après son opération, et a été menotté à son lit pendant plusieurs semaines à l'hôpital régional de Belgorod. Kliment S. Kokorine souffre également de graves problèmes de santé. Il serait, ainsi qu'Alexandre Kireïev, suicidaire.

Ces cinq étudiants, ainsi que Maxime Ovchtcharov dont on est sans nouvelles, ont été arrêtés entre le 10 et le 11 février 2000 : ils étaient accusés d'avoir violé un jeune homme dans les toilettes de leur établissement en février 2000. D'après les informations reçues par Amnesty International ce viol n'aurait jamais eu lieu. Les adolescents ont été interpellés par des policiers qui les auraient torturés dans le but de leur arracher des « aveux ». Aucun de ces étudiants n'a bénéficié de la présence d'un avocat lors des premiers interrogatoires et leurs parents n'ont pas été prévenus qu'ils se trouvaient en garde à vue, alors que deux d'entre eux avaient moins de dix-huit ans au moment des faits.

En avril 2000, les six jeunes gens ont été libérés, mais cinq d'entre eux ont à nouveau été appréhendés entre le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2001. Lorsqu'il a appris que ses anciens codétenus avaient été arrêtés, Maxime Ovchtcharov est parti se cacher. Pendant leur première garde à vue, Kliment S. Kokorine et Alexandre Kireïev avaient signé des « aveux » sous la contrainte qui ont ensuite été utilisés lors de leur procès, en juillet 2001. Par la suite, les cinq étudiants ont tous été condamnés à des peines d'emprisonnement d'une durée de huit à huit années et demi.

Cette affaire avait été couverte par la journaliste Olga Kitova, prisonnière d'opinion présumée (veuillez vous reporter à l'AU 158/01, index AI : EUR 46/015/01 du 25 juin 2001). Il est à craindre que ces étudiants n'aient été condamnés dans le but de réduire cette femme au silence.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a reçu des informations persistantes indiquant que, dans la Fédération de Russie, des personnes avaient été contraintes à « avouer » des infractions qu'elles n'avaient pas commises. Dans la plupart des cas, des policiers ont interrogé des suspects, dont des enfants, en l'absence d'un avocat ou de tout autre témoin. Lors des procès, il arrive fréquemment que les juges retiennent comme preuves recevables des « aveux » arrachés sous la contrainte et rejettent toute allégation de torture sans même l'examiner.

En vertu de certaines normes internationales relatives aux droits humains, les enfants (personnes âgées de moins de dix-huit ans) privés de leur liberté sont en droit de bénéficier d'une protection spéciale de la part de l'État, pour lequel l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. En outre, d'autres normes internationales font obligation aux États de veiller à ce que les enfants ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- demandez instamment que ces jeunes hommes reçoivent les soins médicaux dont ils ont besoin et bénéficient de conditions de vie décentes ;
- dites-vous préoccupé par l'état de santé et le bien-être de ces étudiants, dont les conditions de détention déplorables affectent la santé ;
- exprimez votre inquiétude quant aux informations reçues selon lesquelles des policiers ont torturé les jeunes hommes dans le but de leur arracher des « aveux » ;
- exhortez les autorités à diligenter dans les plus brefs délais une enquête impartiale sur les allégations de torture, à rendre ses résultats publics et à traduire en justice tous les responsables présumés de ces actes.

**APPELS À :**

**Procureur général de la Fédération de Russie, Vladimir Oustinov :**

103793 g. Moskva K-31, Ul. B. Dimitrovka, d.15 a,  
Prokuratura Rossiyskoy Federatsii  
Generalnomu prokuroru  
USTINOVU V.

Fédération de Russie

**Fax :** +7 095 292 88 48

**Formule d'appel :** *Dear Procurator General, / Monsieur le Procureur général,*

**Chef du district fédéral central, G. S. Poltavchenko :**

g. Moskva 103012

Nikolskiy pereulok, d.6

Upolnomochennomu Prezidenta Rossiyskoy Federatsii po

Tsentralnomu Federalnomu Okrugu

POLTAVCHENKO, G.S.

Fédération de Russie

**Fax :** + 7 095 206 7113 (Si un correspondant vous répond, dites : « *Fax, please.* »)

**Formule d'appel :** *Dear Sir, / Monsieur,*

**COPIES À :**

**Présidente de la Commission présidentielle des droits humains, Ella Pamfilova**

103132 g. Moskva  
Ipatevskii per. d. 4/10  
Predsedateliu Komissii po pravam cheloveka pri  
Prezidente Rossiiskoi Federatsii  
PAMFILOVOI E.

Fédération de Russie

**Fax :** +7 095 206 48 55

**Chef de l'administration régionale de Belgorod, E. S. Savtchenko**

Pl. Revolutsii 4

308005 Belgorod

Belgorodskaya Oblast'

SAVCHENKO, Ye. S.

Fédération de Russie

**Fax :** +7 0722 22 33 43

**Courrier électronique :** [moscow@bel.ru](mailto:moscow@bel.ru)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Fédération de Russie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*